

COUR D'APPEL DE TOULOUSE



**FORMATION SPECIALISEE  
DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITE DU 05 AVRIL 2023**

Ceci n'est pas le procès-verbal établi par l'administration mais un compte-rendu de l'UNSa S.J

**Madame Chantal FERREIRA première présidente de la Cour d'Appel de Toulouse et présidente du CSA, ouvre la séance.**

Représentants de l'administration présents :

- M. Franck RASTOUL, procureur général
- M. Rémi DARTIGUELONGUE, DDARJ,
- Mme Sandrine CALESTROUPAT, responsable du Pôle RH au SAR de Toulouse,
- Mme Gaëlle BRONDANI, cheffe de cabinet de Mme la Première Présidente.

Experts :

- M. René GALLY, inspecteur santé et sécurité au travail,
- M. Jean-Marc LANTOURNE, suppléant Mme Isabelle AMARI, chef de département du DRHAS de Toulouse,
- M. Frédérique HAMELIN, référent santé, sécurité au travail,
- Docteur Séverine PETEL, médecin de prévention.

Représentants des organisations syndicales élus de l'UNSa SJ et de l'USM :

- Christophe PINTO, représentant UNSa SJ,
- Emmanuel ABENTIN, représentant USM,
- Olivier DABOVAL, représentant UNSa SJ,
- Jacques DECOUARD, représentant UNSa SJ.

Étaient également conviés à cette réunion :

- les assistantes de service social du personnel,
- les assistants de prévention,
- les référents handicap,

Le quorum étant atteint, la présidente demande si les organisations syndicales souhaitent effectuer une déclaration liminaire : réponse négative de l'ensemble des organisations syndicales.

**Désignation des secrétaires :**

Madame BRONDANI est désignée comme secrétaire administrative du CSA et sera supplée par une des secrétaires de la première présidence.

Les organisations syndicales proposent M. DECOUARD comme secrétaire de la formation spécialisée et Mme VERDIER comme suppléante. Désignation confirmée à l'unanimité par les OS.

**Suppléance de la présidence :**

Mme DESJARDIN, secrétaire générale, est désignée suppléante. En cas d'indisponibilité de Mme DESJARDIN, c'est le président de chambre le plus ancien qui la remplacera.

Aucune observation n'est formulée sur le règlement intérieur voté au CSA qui s'est tenu le matin même. Il est rappelé que tous les représentants des OS doivent être convoqués en raison de la compétence géographique étendue sur 4 départements.

Sont planifiées deux autres réunions du CSA en formation spécialisée les 09 juin et 13 octobre 2023 intégrant la formation spécialisée le matin et le CSA l'après-midi.

**PRESENTATION DES BILANS DES DERNIERS CHSTD :**

M. LANTOURNE évoque les difficultés de plusieurs CHSCTD à faire remonter un bilan commun.

M. HAMELIN souligne les thèmes abordés en matière de santé et sécurité au travail dans 4 départements du ressort. La médecine du travail, la mise en place du télétravail, les bâtiments (confort thermique, locaux, projets de développement des services) et la sûreté notamment les violences et agressions sont les thèmes principalement signalés. Les risques psychosociaux sont en 6<sup>ème</sup> position en volume de signalements pour les services judiciaires.

Deux visites de sites ont été réalisées ( Tribunal de proximité de Toulouse et Tribunal judiciaire de Castres).

Mme PETEL, médecin du travail, signale une augmentation depuis 5 ans des accidents du travail et des sollicitations en matière de risques psychosociaux.

M LANTOURNE relève que les agents évoquent plus facilement les problèmes liés aux bâtiments et à l'organisation des services plutôt que les risques psychosociaux qui en résultent.

Le docteur PETEL relève que les problèmes de santé et sécurité au travail sont plus marquants dans les services judiciaires qu'à la protection judiciaire de la jeunesse ou que dans l'administration pénitentiaire.

**PRESENTATION DES REGISTRES HYGIENE ET SECURITE :**

M. LANTOURNE informe le comité que le Secrétariat Général propose un registre hygiène et sécurité dématérialisé en ligne.

Il est en effet souligné la crainte pour les agents de renseigner ce registre alors même que ce dernier est visé par une hiérarchie qui peut faire elle-même l'objet d'un signalement dans le cadre des risques psychosociaux (RPS).

Cour d'Appel : signalement d'une panne de l'éclairage du parking ayant généré un accident. Problème réglé .

Tribunal judiciaire de Toulouse : 13 mentions signalant un usage de cigarette sur les lieux de travail. Une discussion est engagée sur ce thème. L'UNSa-SJ demande la stricte application de la loi EVIN qui interdit notamment de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Mme BEBIEN souligne que les assistants de prévention ne bénéficient de la formation obligatoire que plusieurs mois après leur nomination.

L'ensemble des assistants de prévention signalent qu'ils n'ont pas assez de temps à consacrer à leurs missions qui s'ajoutent à une charge de travail importante.

UNSa-sj : les assistants et conseillers de prévention doivent être clairement identifiés et impliqués dans toutes les thématiques de SST.

Les syndicats sont de plus en plus saisis sur des problèmes psychosociaux et moins sur le statutaire. Les fonctionnaires ont le sentiment de ne pas être pris en charge de manière personnelle et sont découragés. Beaucoup demandent des détachements et certains d'entre eux envisagent de démissionner et de se reconverter.

#### **ELABORATION DU PROGRAMME ANNUEL :**

Un projet de création de cellule de veille médico-sociale est proposé par le Docteur PETEL afin d'accompagner les agents qui rencontrent des difficultés d'ordre médical, social ou en situation de handicap.

La présidente propose d'intégrer l'assistant de prévention dans le comité de gestion afin d'optimiser le règlement de difficultés pouvant être résolues localement et éviter ainsi que les choses dégénèrent.

D'ici 2025, 80% des fonctionnaires devront être formés aux gestes de premiers secours.

La présidente évoque qu'elle devra élaborer pour le TJ de Toulouse une estimation détaillée des réalisations ou actions à entreprendre est à réaliser au cours des années à venir : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail ( PAPRI Pact). Pour les autres juridictions du ressort, un plan d'action en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail sera également mis en place.

Les assistants de prévention signalent leurs difficultés à assumer leurs tâches notamment la rédaction du DUERP, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. Il est défini par l'art. L 4121-3-1 CT. La vocation du DUERP est de donner une vision claire et globale des « résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ». Il n'existe pas de formulaire-type permettant d'établir le document unique. Mme la présidente rappelle que les DUERP de chaque juridictions devront être soumis au CSA.

L'UNSa-SJ rappelle qu'il est compliqué pour beaucoup d'assistants de prévention d'exercer leur mission correctement sans qu'on leur dégage le temps nécessaire prévu dans leur lettre de cadrage.

M.GALY, inspecteur hygiène et sécurité, note que la formation des assistants de prévention est obligatoire et M. LANTOURNE ajoute que le DRHAS de Toulouse propose des formations régulièrement.

### **PRESENTATION DES TRAVAUX DU TRIBUNAL DE CASTELSARRASIN**

Les travaux de rénovation de ce site devraient débuter en octobre 2023. La salle des pas perdus et les salles d'audiences devront être délocalisées durant le chantier.

Pas d'amiante (résidus constatés dans les vieilles peintures).

Sur l'accessibilité, seuls les services utiles au public doivent être accessibles. Les travaux intègrent la création d'un nouvel accès depuis la cour d'honneur pour se rendre dans les salles d'audiences et au SAUJ à l'étage. Ces nouveaux accès doivent éviter que le public ne se rende dans les étages sans y être accompagné.

Des travaux d'isolation thermique intégrant des brasseurs d'air pour les bureaux devraient générer une baisse de 4 à 7 degrés de la température ressentie.

VOTE : avis favorable des organisations syndicales.

### **INAUGURATION DE LA MJD TOULOUSE NORD :**

Inauguration et ouverture programmée le 23 mai 2023 à 17h30.

Suite à l'incendie du 28 juin 2019, la Maison de la Justice et du Droit de Toulouse Nord située avenue de Fronton dans le quartier de Lalande a été complètement détruite.

Sous convention avec la collectivité territoriale Toulouse Métropole, la nouvelle MJD a été installée en pied d'immeuble, quartier des Maraîchers.

Le montant des travaux à la charge du ministère est ventilé sur 5 postes :

- Achat de mobilier : 17329,69 €

- Achat de postes informatiques: 2075,12€

- Création de lignes téléphoniques et abonnements: 3894,48€

- Achat et installation de l'autocom et des postes téléphoniques: 4511,84€

- Maintenance de l'autocom : 1296€

Pour un montant total de : **29107,13 €**

Les personnels justice bénéficieront d'un accès RPVJ. Une box internet spécifique sera installée par le DIT.

Les autres intervenants pourront se connecter à un réseau internet classique pris en charge par Toulouse Métropole.

A noter : le projet de convention est entre les mains de Toulouse Métropole depuis le 21 février 2023. La collectivité territoriale souhaite y adjoindre une annexe indiquant le montant de l'investissement de chaque partie.

VOTE : avis favorable des organisations syndicales.

### **TRAVAUX AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE TOULOUSE**

Le choix des entreprises est en cours d'étude. Début programmé à compter de juillet 2023. Une partie des locaux sera indisponible durant le désamiantage si possible pendant l'été 2023. Des aménagements de chantier sont prévus afin de limiter les croisements entre ouvriers, occupants et justiciables dans la salle des pas perdus. L'accueil sera déporté le temps des travaux à minima jusqu'à début octobre. Les travaux bruyants devraient être plutôt limités. La question des horaires décalés est posée par les organisations syndicales : impossible en raison du temps de repos obligatoire toutes les heures pour les ouvriers chargés du désamiantage.

Budget : 1,5 million d'Euros.

VOTE : avis favorable des organisations syndicales.

### **DESAMIANTAGE ET CLIMATISATION DE LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE :**

Présentation par M. LALANNE directeur de greffe à la Cour d'Appel de Toulouse. De l'amiante a été découvert durant le démarrage des travaux de climatisation. Ces derniers sont interrompus dans l'attente de l'intervention d'une entreprise spécialisée (durée prévue : 1 semaine).

Les agents travaillant dans les locaux concernés seront déplacés et/ou placés en télétravail. La climatisation devrait donc être effective pour l'été 2023.

M. LALANNE précise que l'amiante découvert étant encapsulé il n'y a pas de risque de propagation aérienne. Une communication transparente est instaurée avec les occupants du bureau concerné ainsi qu'avec les agents d'entretien.

VOTE : avis favorable des organisations syndicales.

### **TRAVAUX A L'AUDIENCEMENT CORRECTIONNEL ET AUX ASSISES DE LA COUR D'APPEL :**

M. LALANNE nous présente le projet de réaménagement de la salle D222 en espace OPEN SPACE. Certaines cloisons intérieures devront être retirées afin de réorganiser et rationaliser le stockage des dossiers dont le poids et la disposition actuelle entraînent un affaissement du sol.

A terme, cet espace devrait accueillir 4 agents. Un espace pour l'accueil des stagiaires sera également prévu. L'ensemble de l'éclairage sera intégralement revu et mis aux normes LED.

Durée des travaux : 2 semaines.

L'examen d'une éventuelle intoxication alimentaire ayant touché plusieurs agents fin janvier 2023 est renvoyé au prochain CSA FS le 09 juin 2023.

L'état du jour étant épuisé, la séance prend fin à 18h40.

Les élu(e)s de la formation spécialisé de l'UNSa-SJ/USM